

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Les Centres Départementaux de Gestion (CDG) sont des établissements publics locaux à caractère administratif géré par des employeurs territoriaux au service des collectivités et établissements publics territoriaux.

Les collectivités et établissements de moins de 350 agents titulaires et stagiaires à temps complet y sont obligatoirement affiliés, les autres le sont de manière volontaire.

Pour toute problématique ou question relative aux risques psychosociaux au sein des collectivités et des établissements publics contactez le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale **de votre département.**

Pour accéder aux coordonnées cliquez sur le logo de votre département.

